



Bâti agricole ancien Une deuxième vie?

Bâtiment traditionnel et système agroforestier en Ariège (photo de gauche). Ce système d'agroforesterie associe sur une même parcelle agriculture et plantations d'arbres. Il contribue à façonner un paysage contemporain complexe et de haute qualité en lien avec l'histoire et la géographie de ce territoire. L'utilisation de matériaux comme la paille (photo de droite) ou le bois en démonstration aux rencontres de Seine et Marne, participe aussi à cette nouvelle approche du paysage.

Fin septembre en Seine-et-Marne, se sont déroulées les premières « Rencontres nationales bâti agricole et paysages ». 200 acteurs de la sauvegarde et de la restauration du patrimoine - associations, architectes, pouvoirs publics, particuliers - réunis pour défendre une même idée : la réhabilitation d'un bâtiment ancien doit s'inscrire dans un projet global. Restaurer pour quels usages ? Pour quels territoires ? Pour quels paysages ?

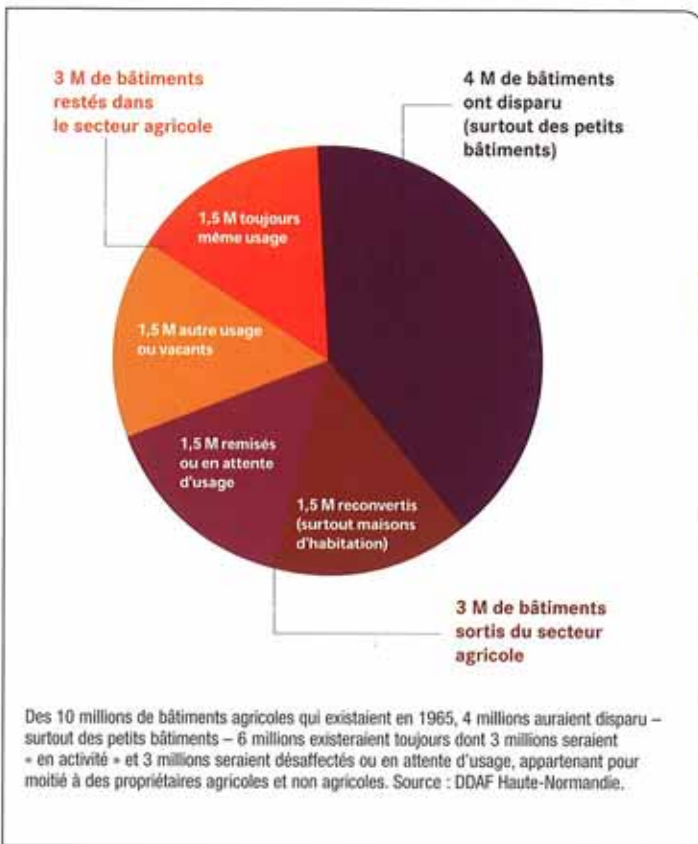
MARIELLE ROUX

Diversité des paysages et typicité de l'habitat traditionnel caractérisent les territoires français. Ces patrimoines sont aujourd'hui menacés. La vétusté de ce bâti ancien, parfois sans eau ni électricité, l'évolution de l'activité agricole et les contraintes réglementaires expliquent l'état d'abandon plus ou moins poussé de très nombreux bâtiments autrefois lieu de stockage, de logement des animaux, de transformation ou d'habitation. 65 000 bâtiments agricoles seraient ainsi abandonnés chaque année. Jacques Caron, statisticien à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de Haute-Normandie a essayé d'établir une estimation plus précise à partir d'une enquête nationale sur le devenir des bâtiments agricoles réalisée en 1965 combinée à d'autres enquêtes ultérieures d'utilisation du territoire. Pour ce statisticien, 3 millions de bâtiments, seraient laissés vacants, en attente d'usage, appartenant pour moitié/moitié à des propriétaires « agricoles » et « non agricoles ». La « qualification » du propriétaire a son importance comme l'a expliqué Bruno Ronsin, directeur de la Propriété agricole. « Il ne faut pas

associer systématiquement bâtiments agricoles et agriculteurs. Trois quarts des exploitants louent des bâtiments à des propriétaires qui, en raison du statut du fermage, ne peuvent ni entretenir ce bâti ancien ni en modifier l'usage. » La mutation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation est une opération complexe, pour des raisons d'ordre technique, financière et réglementaire.

UN CONTEXTE LÉGISLATIF PLUS FAVORABLE

En ouverture des débats, Gérard Lebourdais, représentant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction générale de la forêt et des affaires rurales), a d'emblée précisé le champ de l'intervention publique. « L'État donne des axes et met en place les instruments qui favorisent l'initiative privée, mais il ne se substitue pas à cette dernière », a-t-il déclaré, exemple à l'appui. Adoptée début 2005, la loi sur le développement des territoires ruraux compte un certain nombre de mesures destinées à faciliter les initiatives pour la préservation du bâti ancien (*lire encadré*). La loi



urbanisme et habitat de juillet 2003 constitue également une avancée importante comme l'a expliqué Geneviève Ledet de la Direction départementale de l'équipement de Seine-et-Marne. La loi permet aux communes « de désigner dans les plans d'occupation des sols (POS) les bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent connaître un changement de destination s'ils ne contrarient pas l'activité agricole ». Cette disposition a déjà permis de transformer des corps de ferme et d'en faire des lieux de vie. Plusieurs réalisations ont été présentées – un commerce alimentaire dans le Doubs, un équipement culturel à Villeneuve d'Ascq, un atelier d'artisan –, certaines plus réussies que d'autres. Tout l'enjeu est de restaurer le bâtiment sans le dénaturer ni le muséifier.

FORMER AU PATRIMOINE, TRANSMETTRE LES SAVOIR-FAIRE

Prendre conscience de l'intérêt de ce patrimoine rural est un premier pas. Encore faut-il que les différents acteurs impliqués dans le projet soient formés aux enjeux et aux techniques de restauration. Nombre de participants à ces rencontres ont insisté sur le besoin de formation des élus qui ont un rôle déterminant à jouer, mais aussi des architectes, des artisans et des paysagistes. « Les éléments qui font du bâti ancien un bâti à préserver sont parfois très fragiles. Toute intervention passe par des choix qui exigent une certaine expérience », expliquait un participant. Quand un autre rapportait que « 70 % des interventions sur le patrimoine se feraient sans le concours d'un architecte ». Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine au ministère de la Culture, souhaite pour sa part un plus grand nombre d'architectes libéraux avec une formation spécifique « bâti ancien ». En 1999, l'association Maisons paysannes de France – à l'origine de ces Rencontres – a ouvert un centre de formation spécialisé dans les techniques de construction avec matériaux traditionnels. Cette année, pour la première fois, les stagiaires sont en majorité des professionnels du bâtiment, architectes, ingénieurs ou artisans, alors que jusqu'ici s'inscrivaient surtout des particuliers.

DU BÂTI AU PAYSAGE : UN MÊME PROJET

Spécialiste du paysage au ministère de l'Agriculture, Régis Ambroise a montré comment le patrimoine se construit au-delà du seul bâti. « Tout au long du XIX^e siècle, la campagne française a fait l'objet de véritables projets d'aménagement. On a retrouvé de nombreux exemples où ingénieurs, agronomes, architectes et paysans travaillaient ensemble et faisaient appel à des artistes pour dessiner et mettre en scène ces projets. Ces dessins permettaient de penser le projet avant de le mettre en œuvre. » Antoine de BoisMENU de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FN-SAFER) constatait un manque de savoir-faire dans la création de paysage et déplorait la trop grande consommation d'espace due au développement pavillonnaire. En 2004, la FN-SAFER a publié *La fin des paysages ? Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux*. Elle prépare avec une quarantaine d'associations un manifeste pour la protection du paysage. « Il ne faut pas sanctuariser des espaces, affirme Antoine de BoisMENU. Sur un territoire, toutes les activités doivent être représentées de façon équilibrée. » L'un des rares agriculteurs présents à ces rencontres, Patrice Boudignat, faisait remarquer combien « le paysage est éphémère. Il se renouvelle tous les ans. Pourquoi ne pas concevoir des projets sur 20 ans, des projets réversibles que rendent possibles l'apparition de nouveaux matériaux, de nouvelles énergies ? » Une perspective défendue également par Régis Ambroise : « L'agriculture durable est à l'origine de paysages beaucoup plus riches. Pourquoi l'agriculture moderne ne pourrait-elle pas créer un paysage contemporain de qualité ? » ●

La loi sur le développement des territoires ruraux permet de mieux valoriser les matériaux des petites carrières

Afin de donner un nouvel élan au monde rural, plusieurs mesures de cette loi permettent de rénover l'habitat ancien et d'améliorer le parc locatif (art.10, art.97, art.98 et art.103.). Une disposition (art.42) concerne plus particulièrement les matériaux destinés à la restauration de bâtiments anciens. La loi permet notamment d'utiliser les matériaux des petites carrières qui ont été fermées. Cette disposition permet aux artisans de disposer de matériaux facilement accessibles et adaptés aux techniques de construction des terroirs. Les décrets d'application restent à paraître. Ils devront définir les quantités qui pourront être prélevées, le ministère de l'Écologie et du Développement durable, prônant l'extraction « de faibles quantités ».